

Formation d'Opticien Année scolaire 2023/2024

Formulaire d'inscription

1. Identité (remplir en majuscules SVP)

Nom :

Prénom(s) :

Sexe¹ : M / F Nationalité :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

2. Coordonnées

Rue/Avenue

N° Boite :

Code Postal : Localité :

Téléphone : E-mail :

3. Modalités d'inscription et conditions d'inscription

L'inscription au CESNa est établie conformément à la réglementation en vigueur dans l'enseignement de la Communauté Française de Belgique et au Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) de l'établissement scolaire, disponible sur notre site internet.

Les montants fixés par le Pouvoir Organisateur pour les étudiants qui s'inscrivent dans toutes les unités de formation (UE) s'élèvent à plus ou moins : 358,40€ pour la 1^{ère} année (140,80€ pour la 2^{ème} année).

Les bénéficiaires d'une attestation d'ACTIRIS, FOREM, VDAB, CPAS pourront être dispensés du paiement du DI après acceptation du dossier.

Les frais d'inscription couvrent : le DI exigé par la Communauté Française de Belgique, une assurance accident (à l'école, sur les lieux de stage, trajets domicile-école/lieux de stage), le matériel spécifique et relatif à l'option, les frais de labo (verres, lentilles, montures), les photocopies imposées lors des travaux de présentation de certains cours, toutes les notes de cours.

4. Les conditions d'inscription

- Avoir au moins 15 ans et avoir suivi les deux premières années de l'enseignement secondaire
- Avoir 16 ans

Attention jusqu'à la date anniversaire de ses 18 ans, l'étudiant doit fournir la preuve qu'il est inscrit dans l'enseignement de plein exercice ou dans l'enseignement à horaire réduit.

- Avoir 18 ans
- Posséder le Certificat de l'enseignement secondaire inférieur (CESI) OU le Certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré (CE2D) ou être sélectionné à l'issue du test d'admission (en français et mathématique) ou une équivalence au CESS pour les étudiants étrangers.

¹ Veuillez biffer la mention inutile (M=masculin/F=féminin)

<p>5. DOCUMENTS A JOINDRE AU FORMULAIRE D'INSCRIPTION</p> <p>Tous les documents fournis doivent être rédigés en français (ou accompagnés d'une traduction établie par un traducteur juré, aux frais de l'étudiant). Même en cas d'abandon de la procédure d'inscription ou des cours, les documents restent la propriété du CESNa.</p> <p>En cas de tentative de fraude ou de fraude avérée (documents falsifiés, par exemple), l'inscription est automatiquement et définitivement annulée.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Photocopie de la carte d'identité ou du titre de séjour émis par une administration communale belge dont la validité couvre le 25/09/2023 ; 2) Original du Certificat de l'enseignement secondaire inférieur (CESI) ; le Certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré (CE2D). 3) Pour les étudiants ayant déjà suivi une autre formation ou d'un autre diplôme ou une expérience professionnelle ou personnelle : <ul style="list-style-type: none"> - attestations de réussite - diplôme - demande de valorisation d'acquis 	<p><u>Cadre réservé à l'administration</u></p> <p>1 ■</p> <p>2 ■</p> <p>3 ■</p> <p>4 ■</p>
<p>6. Formalités pour finaliser l'inscription définitive</p> <p>Le test d'admission sera accessible à toute personne qui aura effectué une inscription provisoire au CESNa, à partir du 16/08/2023 par mail.</p> <p>Le paiement des frais se fait uniquement par bancontact ou virement postal et permettra de valider l'inscription. Les étudiants qui seront sélectionnés seront avertis personnellement et recevront un document reprenant les démarches médicales et administratives à effectuer avant leur inscription définitive.</p>	

L'étudiant reconnaît avoir pris connaissance des modalités d'inscription².

Fait à Jambes, le / /2023.

Signature de l'étudiant

Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »,

**Signature d'un membre
du CESNa**

(prénom, nom et fonction),

² Une photocopie de ce formulaire dûment rempli peut être remise, sur simple demande, à l'étudiant.